

Séance du 6 juillet 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

Absents ayant donné pouvoir : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Amar GUENDOZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

CULTURE/88-2023**Approbation d'une convention de partenariat
entre le musée Soulages et la Ville d'Onet-le-Château**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,

ENTENDU que le musée Soulages et le théâtre municipal La Baleine souhaitent mener à bien divers projets et actions à caractère culturel lors de la saison 2023-2024.

CONSIDERANT que la convention annexée à la présente délibération a pour objet de définir et de préciser les modalités du partenariat établi entre les parties.

CONSIDERANT que l'objectif est la mise en commun de moyens visant à faciliter et à faire rayonner la programmation culturelle de chacune des structures en se basant sur leurs atouts et compétences respectifs.

CONSIDERANT que les engagements réciproques, sans contrepartie financière, visent :

- à prendre en compte l'agenda des événements des partenaires,
- à mettre en valeur les programmations respectives,
- à se mentionner mutuellement sur tous les supports de communication des événements organisés en commun dans le cadre du partenariat,
- à favoriser le développement de nouveaux publics potentiels,
- à proposer un événement hors les murs, si une opportunité en cohérence avec la programmation du partenaire se présente.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **11 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **12 JUIL. 2023**